

Genève, février 2011

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Comme annoncé dans notre courrier d'octobre 2010, dans la perspective de notre Assemblée générale de mars prochain, voici quelques informations sur la marche de la CIA et de notre Association.

La CIA en 2010

L'année a été marquée, sans conteste, par le référendum interne à la CIA suite au projet de loi sur les mesures de consolidation de la Caisse déposé l'automne dernier devant le Grand Conseil. Au 31 décembre 2010, les estimations des résultats financiers laissent apparaître une performance globale proche de 2% ainsi qu'une diminution du degré de couverture par rapport à 2009. Quelque peu inférieur à 60%, ce niveau certes préoccupant ne nécessite pas dans l'immédiat l'application de mesures d'assainissement tant redoutées.

L'automne dernier, le Conseil d'Etat a déposé de manière anticipée un projet de loi distinct de celui relatif à la fusion. La commission des finances a adopté ce projet le 24 novembre avec un amendement modifiant la répartition de l'augmentation des cotisations supportée à parts égales entre l'employé et l'employeur, soit à 50 % chacun. Cette procédure inédite vide de leur substance les relations contractuelles qu'entretient le personnel avec l'Etat employeur, ce que nous déplorons vivement.

En ce qui concerne les mécanismes d'indexation nous vous confirmons qu'ils demeurent applicables. Les rentes 2011 ont été indexées de 0.2%, ceci par analogie avec l'échelle des traitements de l'Etat. Une allocation unique de vie chère de 0.07% du montant de la pension annuelle 2010 a été versée avec les pensions de janvier 2011.

La fusion CIA – CEH - CP et l'AMPIA

Les travaux en vue de fusionner d'ici 2014 la CIA avec la CEH et la CP se poursuivent. Le Conseil d'Etat a prévu de déposer avant la fin de cette année un projet de loi spécifique répondant aux nouvelles exigences que le Parlement fédéral vient d'adopter.

Le Conseil d'Etat s'est engagé à nous consulter lorsque les points encore en suspens auront été intégrés au projet de loi. Par ailleurs, le projet de règlement de prestations qui comprendra les règles en matière d'indexation des pensions nous sera soumis pour consultation dès que sa rédaction aura suffisamment avancé et qu'il aura été présenté au Groupe de pilotage stratégique.

AMPIA-Culture

La saison 2010-2011 a eu de la peine à démarrer. Bien que les spectacles retenus par AMPIA-Culture pour la saison aient été mis sur le site web dès le mois d'août, la réservation de billets n'a pas suivi aussi rapidement. Les spectacles des mois de septembre et d'octobre ont difficilement trouvé preneurs. Toutefois, suite à des rappels téléphoniques et à la solidarité parmi les groupements des aînés, la totalité des billets a pu être vendue. Le printemps s'annonce positif avec les deux spectacles à venir plus que complets.

./.

Il est toujours possible pour nos membres d'assister une fois par mois aux « Concerts du Dimanche » à prix réduit ainsi qu'aux répétitions générales de l'Orchestre de la Suisse Romande.

De plus, de nombreuses salles de théâtre offrent des billets à prix réduit pour les membres des associations d'ânés. Il suffit de présenter le récépissé du paiement de la cotisation AMPIA de l'année courante ainsi qu'une pièce d'identité auprès de la billetterie lors de l'achat du billet. Une pré-réservation est indispensable. Nous invitons les personnes qui paient leur cotisation par Internet à conserver le récépissé en y mentionnant la date du versement annuel.

Le programme des activités d'AMPIA-Culture, par catégorie et avec les modalités d'inscription figure désormais sur notre site web www.ampia.ch

Dès le mois d'août 2011, le programme de la saison 2011-2012 sera présenté sur le site.

Cotisations 2011

Nous vous remettons, en annexe, comme de coutume un bulletin de versement qui vous permettra de vous acquitter de votre cotisation dont cette année encore le montant demeure fixé à **CHF 10. – (dix francs)**.

Dans un souci d'efficacité, nous avons prévu en 2011 l'informatisation du fichier des membres ce qui, entre autres, facilitera le travail de notre trésorière, du gestionnaire des membres et améliorera nos contacts avec l'ensemble des membres.

Nous encourageons celles et ceux qui disposent d'une adresse électronique à la communiquer à Monsieur L. GIORIA, gestionnaire des membres : lucien.aldo@bluewin.ch

L'année 2011 est la dernière de cette législature CIA, ce qui statutairement impliquera lors de notre prochaine Assemblée générale de procéder à la désignation de nos Délégués à la future Assemblée des Délégués de la CIA. Il s'agira également de renouveler les instances de notre association lors de l'Assemblée générale de mars 2012. D'ores et déjà nous invitons les personnes intéressées par un poste au sein de ce prochain comité à prendre contact avec l'un ou l'autre des membres de l'actuel comité.

Dans l'agréable attente de vous rencontrer lors de notre prochaine Assemblée générale, nous souhaitons que l'année 2011 comble vos vœux et vous présentons, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, nos cordiales salutations.

Pour le Comité de l'AMPIA

Béla SZILAGYI
Vice-président

Werner ZIMMERMANN
Vice-président

Adrien-André BRIOL
Président